

DROIT DES PATIENTS ET RESPONSABILITE DES SOIGNANTS EN PSYCHIATRIE

INTRODUCTION :

Depuis de nombreuses années le droit des patients est en constante évolution et suscite de nombreuses interrogations sur les plans déontologiques et éthiques chez les professionnels soignants et intervenants en psychiatrie. L'amélioration de la prise en charge de personnes hospitalisées est liée à la connaissance des textes législatifs en vigueur. Les droits et la protection des personnes dans les établissements de santé obligent les professionnels à prendre du recul sur leurs pratiques. Il est important de connaître le cadre juridique applicable afin de sécuriser les pratiques professionnelles. Cette formation propose aux professionnels de la santé de mettre à jour leurs connaissances sur ces deux thèmes. Les spécificités calédoniennes sont intégrées au programme.

PUBLIC :

Aide-soignant infirmier, infirmier spécialisé, cadre de santé, cadre de santé supérieur exerçant dans le domaine de la santé mentale.

DURÉE : 21 heures

OBJECTIFS :

Connaître les droits des patients au regard du dispositif légal en vigueur.
Identifier les enjeux juridiques et éthiques autour des droits des patients en psychiatrie.
Identifier et comprendre les responsabilités des professionnels.
Favoriser et sensibiliser à l'application des droits des patients dans les pratiques professionnelles.
Parvenir les risques juridiques en fonction des situations rencontrées par le personnel soignant.

PROGRAMME :

Droit des patients.

Etude du cadre juridique encadrant le droit du patient.
Etude des droits des patients dans le cadre des pratiques professionnelles.

Les principes du consentement éclairé.

Les droits des personnes protégées.

La situation des mineurs et des personnes en fin de vie.

La responsabilité professionnelle :

Cadre juridique applicable à l'exercice de la profession.
Les droits de la famille, des proches et des représentants légaux.

Les conséquences en cas de violation du secret professionnel.

L'étendue du secret professionnel et ses dérogations.

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats :

Les évaluations sont orales, individuelles ou collectives et s'effectuent tout au long de la formation grâce aux exercices et aux mises en situation réalisées.

Une évaluation formative écrite est réalisée en fin de parcours.

Une attestation de formation nominative est délivrée à chacun des participants.

Ressources pédagogiques :

Formation Action qui vise l'opérationnalité immédiate.
De nombreux exercices sont proposés pour une montée en compétences efficace et rapide.

Un livret pédagogique est transmis à chacun pour une meilleure appropriation.

Accès à l'extranet après la formation : documents mis en ligne, consultables et téléchargeables.

Une équipe pédagogique dédiée pour l'accompagnement tout au long du processus.



Les Formations du Groupe Atout Plus sont réalisées par sa filiale la SARL ATOUT BUSINESS référencée DFPC : N°988/0532/16R. Cet enregistrement ne vaut pas agrément du Gouvernement Calédonien.

Contact : ATOUT PLUS GROUPE – 35 rue Porcheron, Nouméa, Q. Latin
Tel +687.24.38.66 - formation@atoutplus.nc - www.atoutplus.nc